



musée barbier-mueller

La décision politique de la France exprime son désir de *mea culpa* envers son passé colonial. C'est un sujet complexe qui nécessite une étude et une réflexion très attentives.

Les œuvres qui sont en voie de restitution par la France au Bénin ont été saisies lors de la guerre coloniale française au Dahomey de 1892 à 1894. La nouvelle et récente position française est de nature politique et est indépendante de la question de la légalité du processus d'acquisition des œuvres concernées.

En revanche, nous présentons actuellement des autels portatifs *vodun* (appelés *asen*) du Bénin qui ne sont pas associés à ces événements historiques du passé colonial français. Ils ont été acquis dans les années 1980 à la période où le *vodun* avait été interdit par le gouvernement béninois (des années 1970 aux années 1990).

Le musée Barbier-Mueller est membre de l'ICOM et respecte son code de déontologie. Les œuvres de ses collections ont été acquises dans le respect de la législation suisse.

Il s'agit d'une fondation reconnue d'utilité publique qui a pour vocation de conserver, d'étudier, de publier et de partager avec le public une collection privée initiée par le collectionneur Josef Mueller dès les années 1920.

Depuis sa création, le musée s'emploie à faire connaître les arts et cultures traditionnels. Grâce à ses efforts et en collaboration avec les meilleurs spécialistes (anthropologues, historiens de l'art) depuis 41 ans, la provenance et l'identité de nombreuses pièces ont été déterminées. Documentation partagée dans ses publications et au travers de ses expositions.

Le travail du Dr Suzanne Preston Blier, professeur d'art africain à l'université de Harvard, s'inscrit dans cette démarche. Commissaire de l'exposition actuellement en cours au musée, elle a pu retracer l'histoire des objets exposés et identifier leurs auteurs (5 écoles artistiques).

En ce qui concerne le masque Makondé mentionné dans votre article, le Musée de Dar es Salaam n'avait jamais été en mesure de prouver que l'objet volé dans ses vitrines était bien le masque conservé dans les collections Barbier-Mueller. Dans un souci d'apaisement et de coopération, le musée Barbier-Mueller a initié le processus conduisant au don de l'objet au Musée de Dar es Salaam. Contrairement à ce qui est mentionné dans votre article, il incombait à la Tanzanie de verser une participation symbolique au musée Barbier-Mueller.

Nous n'avons jamais reçu de demandes de restitutions de la part du Mali ou du Nigeria. Toutes les œuvres présentes dans les collections Barbier-Mueller bénéficient d'une traçabilité parfaitement documentée quant à leur origine et les conditions de leur acquisition.